



**Les Amis  
de la Terre**

# Glossaire – Définitions et références liées à la gestion de l'eau

Les Amis de la Terre | Avril 2005

## Notions clefs

### Alimentation en eau potable

C'est l'ensemble des équipements, services et actions permettant, à partir d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, qui sera ensuite distribuée aux consommateurs. On distingue quatre étapes dans l'alimentation : prélèvement ou captage de l'eau, potabilisation, adduction (transport et stockage), distribution à l'utilisateur.

### Assainissement

Il englobe les techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux pluviales et usées d'une agglomération, d'un site industriel ou d'une parcelle privée avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues après le traitement des eaux usées fait partie de l'assainissement.

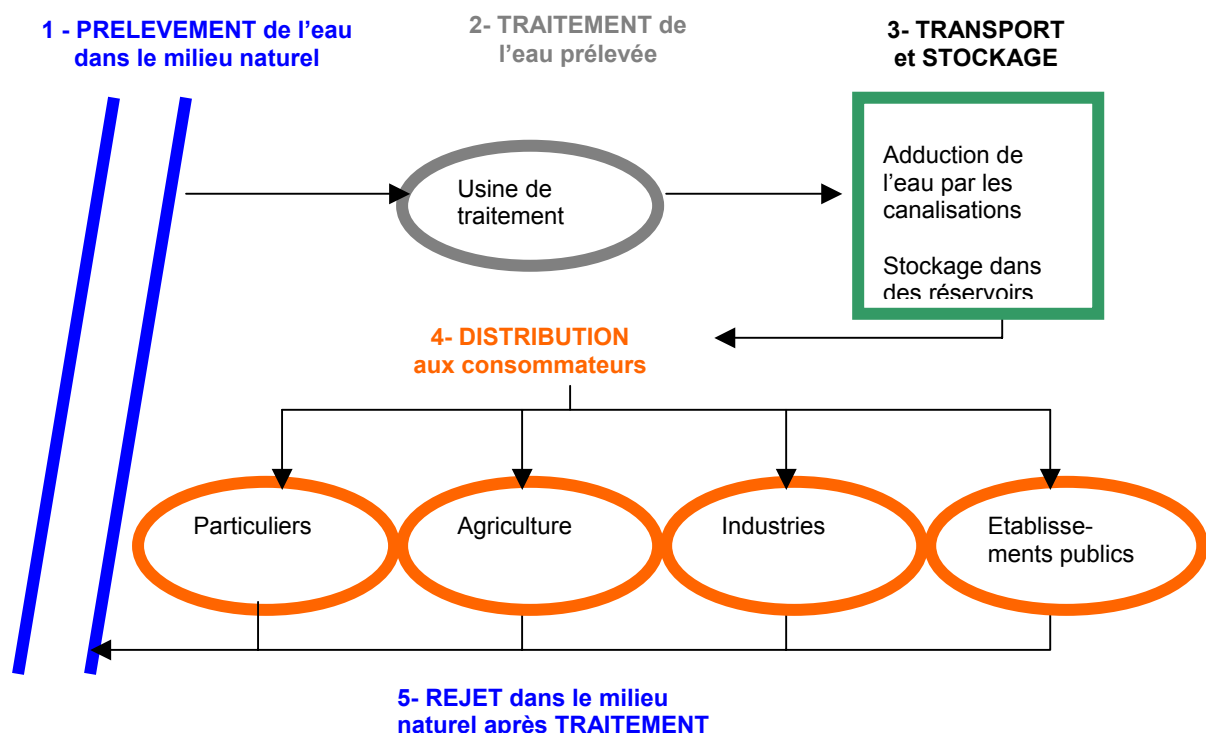
### Consommation nette

Elle correspond à la part du prélèvement non restituée au compartiment de l'écosystème d'où elle a été prélevée. La consommation nette perturbe le fonctionnement du cycle de l'eau, c'est pourquoi on parle « d'ouverture du cycle ».

### Contrôle de la qualité de l'eau

Comme l'exigent les différentes législations de référence (américaine, européenne et de l'Organisation Mondiale de la Santé) il s'agit de l'analyse d'une grande variété de paramètres physico-chimiques et bactériologiques pour vérifier la qualité de l'eau du robinet.

### Cycle de l'eau



### **1- Prélèvement / captage de l'eau**

Captage de l'eau dans le milieu naturel (fleuves, nappe phréatique...) au moyen de divers équipements (puits, stations de pompage...).

### **2- Traitement**

Amélioration de la qualité de l'eau dans une usine de traitement afin que la qualité de l'eau soit conforme aux normes en vigueur.

### **3- Adduction (transport et stockage)**

Transport de l'eau par des infrastructures (canalisations, aqueducs...)

Stockage de l'eau dans des réservoirs (châteaux d'eau par exemple) qui permettent de réguler la distribution de l'eau

### **4- Distribution aux consommateurs**

Distribution (à des bornes-fontaines, au robinet...). Destinataires : industries, agriculture, ménages, établissements publics...

### **5- Rejet de l'eau dans le milieu naturel**

Dépollution : Traitement des eaux usées (station d'épuration...)

Restitution de l'eau traitée dans le milieu naturel.

## **Eaux stagnantes**

Eaux ne s'écoulant pas et provoquant la présence de points d'eau insalubres.

## **Eaux usées**

Eaux sales produites par les activités de vaisselle, de lessive, de toilette corporelle (dites « eaux grises ») et excréta humains.

## **Effluents**

Ils désignent de façon générale tout fluide émis par une source de pollution, qu'il soit le fait de zones d'habitations ou d'installations industrielles.

## **Gestion déléguée**

Modalité de gestion d'un service public par laquelle la collectivité locale délègue la gestion de ce service à une entreprise publique ou privée.

## **Gestion participative de l'eau**

Mode de gestion de l'eau qui intégrerait la totalité des acteurs publics et privés concernés par les services de l'eau, englobant opérateurs, autorités régulatrices et usagers, grâce à la mise en place de structures facilitant les espaces de débat et de coordination, dans le but d'adapter au maximum les modalités du service aux spécificités socio-économiques locales.

## **Marchandisation**

Processus selon lequel la valeur d'un bien relève principalement de sa valeur économique, c'est à dire de sa valeur marchande, d'échange. L'argument le plus répandu revient à dire que lorsqu'une intervention humaine transforme la ressource naturelle en un bien ou en un service, il y a des coûts, et l'eau devient suivant cette logique un bien économique, objet d'échange et d'appropriation privée. En 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'eau à Dublin, la valeur économique de l'eau a été affirmée officiellement pour la première fois à échelle internationale.

## **Partenariat Public-Privé (PPP)**

Les pouvoirs publics fixent les objectifs de service à l'opérateur privé tout en conservant la propriété du patrimoine et le pouvoir de régulation. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une privatisation, qui pour sa part est fondée sur le transfert de la propriété des ouvrages. Cependant, l'équilibre des relations délégant-délégataire dépendra de la capacité de l'autorité publique à imposer ses choix en matière de gestion de l'eau, et de la capacité de l'opérateur privé à ne pas outrepasser son rôle d'exécutant.

## **Régie**

Les collectivités locales (la commune ou un syndicat intercommunal auquel elle adhère) peuvent assurer directement en régie la tâche de la gestion de leurs services des eaux. On parle alors de gestion directe en régie. Les communes ont la responsabilité complète des investissements, du fonctionnement des services des eaux, des relations avec les usagers, comme par exemple l'émission des factures d'eau et leur recouvrement. Les employés de la régie sont des agents municipaux ayant

un statut public. Les communes peuvent aussi opter pour une gestion mixte. Elles se chargent alors de la production d'eau potable tandis qu'elles délèguent la distribution à des sociétés privées.

### **Réseau de distribution**

Réseau permettant l'adduction de l'eau vers le consommateur. Il existe en théorie deux grands types de réseaux de distribution : le réseau arborescent ou ramifié, et le réseau maillé.

### **Réseau séparatif**

Il permet que la collecte des eaux domestiques et celle des eaux pluviales s'effectuent séparément par le biais de canalisations distinctes. Les eaux pluviales seront rejetées directement dans le milieu naturel, alors que les eaux domestiques seront traitées en station d'épuration. Ce système permet de mieux adapter la capacité des stations d'épuration.

### **Réseau unitaire**

Regroupement des eaux pluviales et des eaux usées dans des tuyaux de grand diamètre. En cas de fortes chutes de pluie, le système d'assainissement peut saturer et provoquer des rejets nocifs dans le milieu naturel. Cependant, ce système a l'avantage de réduire les coûts d'infrastructures (un seul réseau à construire et gérer).

### **Risque sanitaire / risque environnemental / risque fondamental**

Risques de maladies ou de pathologies dues à l'insalubrité du milieu de vie des populations, c'est-à-dire à l'environnement et à l'hygiène de leur milieu. La salubrité de l'environnement et l'hygiène sont fortement déterminées par l'accès et la qualité des services d'eau, d'assainissement et de collecte des déchets solides. Ainsi les risques sanitaires liés à l'environnement peuvent aussi être appelés risques « environnementaux », ou risques « fondamentaux » (Organisation Mondiale de la Santé, 2003).

### **Service Public de l'eau**

En France, ce service comprend quatre activités principales : la production et la distribution d'eau potable, ainsi que la collecte des eaux usées et leur traitement en station d'épuration avant leur rejet. Les activités ne sont pas présentes sur toutes les communes et peuvent être organisées et gérées indépendamment les unes des autres.

## **Instances internationales impliquées dans le domaine de l'eau**

Les instances internationales mobilisées autour de la question de l'eau se multiplient aujourd'hui. Toutefois, leur création relève souvent de l'initiative d'un groupe restreint d'acteurs, et leurs membres ne représentent pas systématiquement les intérêts du plus grand nombre. Aussi, leur légitimité à orienter les débats et les actions touchant au domaine de l'eau, bien commun par excellence, peut à juste titre être remise en cause.

### **Académie de l'eau**

L'Académie de l'eau a été créée en 1993 à l'initiative du Ministère de l'Environnement et des six Comités de bassins français, et regroupe 130 membres (spécialistes et organismes). Elle a pour mission d'organiser une réflexion prospective et interdisciplinaire dont doit bénéficier la gestion des ressources en eau. Elle a pour objet : de valoriser le patrimoine que constitue l'eau en favorisant les échanges d'informations et les réflexions, de contribuer à la prise de décisions en matière d'eau, de développer les relations nationales et internationales entre acteurs, d'améliorer la sensibilisation de l'opinion publique. L'académie élabore, à partir de cas de terrain, des guides d'action soumis à des instances internationales comme l'UNESCO, l'Union Européenne ou le Forum Mondial de l'Eau de la Haye en 2000 et celui de Kyoto en mars 2003. Elle fonctionne grâce au soutien des six agences de l'eau françaises et est hébergée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

### **Conseil Mondial de l'Eau**

Le Conseil Mondial de l'Eau (CME), créé avec le soutien financier et politique de la Banque Mondiale, n'est pas une organisation publique internationale et encore moins intergouvernementale, mais une organisation privée composée de représentants du monde scientifique, politique, des organisations internationales, intergouvernementales et des entreprises privées, au nombre desquelles figurent

Suez et Vivendi<sup>1</sup>. Ce Conseil organise tous les trois ans un Forum Mondial de l'Eau destiné à être l'espace mondial des débats et des grandes orientations stratégiques dans ce domaine. La première rencontre a eu lieu en 1997 à Marrakech, la seconde à La Haye en 2000, la troisième à Kyoto en 2003, et la prochaine aura lieu à Mexico en 2006. On peut s'interroger sur la légitimité d'une telle instance pour fixer les orientations mondiales en matière d'eau, et représenter le bien-être collectif.

### **Office International de l'Eau**

L'Office International de l'Eau (OIEAU) est une Association, sans but lucratif et chargée de Missions d'Intérêt Général, créée dans le cadre de la loi française du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et déclarée d'utilité publique en 1991. Il a pour vocation de réunir l'ensemble des organismes publics et privés impliqués dans la gestion et la protection des ressources en eau, en France et à l'international, afin de créer un réseau de partenaires. Il compte 149 organismes adhérents.

### **Partenariat Mondial de l'eau / Global Water Partnership**

Créé en 1996, il s'agit d'une instance de concertation internationale réunissant les organisations impliquées dans la gestion des ressources en eau. Le Ministère des Affaires Étrangères français le qualifie de « réseau de réseaux ». Il permet de développer de nouveaux partenariats sur des thématiques identifiées en commun. Le GWP affiche les objectifs suivants : Établir clairement les principes d'une gestion durable des ressources en eau ; identifier les lacunes et inciter ses partenaires à répondre aux besoins essentiels selon les ressources humaines et financières disponibles ; soutenir les actions locales, nationales, régionales ou à l'échelle du bassin versant, qui suivent les principes d'une gestion durable des ressources en eau ; aider à l'adéquation entre ressources et moyens ; renforcer les mécanismes d'échange d'informations et d'expériences.

## Forums internationaux

### **Le FAME, Forum Alternatif Mondial de l'Eau**

Le FAME a pour objectif de développer et de promouvoir des institutions et des politiques publiques qui permettent enfin un accès de tous les êtres humains à l'eau potable et une gestion démocratique, solidaire et durable de l'eau. Cette rencontre est l'occasion pour les citoyens et associations venus des quatre coins du monde de partager des expériences de gestion de l'eau dans leur pays et de débattre des solutions alternatives. Le dernier FAME s'est déroulé à Genève en mars 2005<sup>2</sup>.

### **Le Forum Mondial de l'eau**

Le forum Mondial de l'Eau est une initiative du Conseil Mondial de l'Eau. Organisé tous les trois ans, il est destiné à placer l'eau au centre des priorités internationales. Il constitue une plate-forme multisectorielle qui réunit des acteurs privés et publics, professionnels et politiques, nationaux et multilatéraux. Il décide des stratégies de gestion de l'eau à échelle internationale. Ce forum est vivement critiqué par un grand nombre d'ONG qui posent la question de sa légitimité et de sa capacité à représenter les intérêts collectifs.

## Textes officiels internationaux

### **Charte Sociale de l'Eau**

Ce texte, présenté en 1999 au Caire par la Banque Mondiale et l'Académie de l'Eau, s'adresse aux décideurs politiques, financiers et gestionnaires de l'eau du Nord et du Sud et fixe les axes prioritaires de la gestion de l'eau la plus adaptée aux demandes et capacités technico-économiques des populations. Il insiste sur la sollicitation et l'association des différents interlocuteurs locaux et sur la nécessité d'évaluer les demandes des populations, en se basant sur l'information, la concertation et la négociation.

<sup>1</sup> « La ruée vers l'eau », Le Monde Diplomatique, Manière de Voir n° 65, Bimestriel septembre-octobre 2002.

<sup>2</sup> Pour plus d'information, voir le site du FAME : [www.fame2005.org](http://www.fame2005.org)

## **Objectif du Millénaire n°7 fixé par les Nations Unies**

L'Objectif du Millénaire n°7 est d' « assurer la durabilité des ressources environnementales ». Il s'articule autour de trois axes :

- « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et lutter contre la tendance actuelle de déperdition des ressources environnementales
- Réduire de moitié le pourcentage de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable d'ici 2025
- Améliorer sensiblement, d'ici 2015, la qualité de vie des 100 millions de personnes vivant dans des taudis. »

Soulignons que ces objectifs se basent sur des données essentiellement quantitatives et qu'ils ne contiennent pas, dans leur formulation, les moyens concrets à mobiliser pour leur mise en œuvre.

## **Plan d'Action d'Evian**

Les membres du G8 se sont engagés en 2003 à travers ce plan d'action à redoubler leurs efforts à échelle internationale afin d'atteindre les objectifs fixés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement lors de la Déclaration du Millénaire et du Sommet Mondial pour le Développement Durable (Objectifs du Millénaire). Ces efforts devraient s'articuler autour d'un « encouragement à la bonne gouvernance », d'une meilleure affectation des ressources financières, et de la création d'infrastructures « en s'appuyant sur des autorités ou communautés locales responsabilisées ». Cela passe notamment par la mise en place d'un cadre institutionnel stable et transparent, le transfert de compétences aux pays bénéficiaires, la responsabilisation de la société civile, l'élaboration de nouveaux types de partenariats et le renforcement de la coopération Sud-Sud.

## **Rapport Camdessus, « Financer l'eau pour tous »**

Ce rapport d'inspiration libérale a été élaboré par un groupe de travail composé de financiers et présidé par Michel Camdessus (ex-directeur du Fonds Monétaire International) pour le Forum Mondial de l'Eau de Kyoto en 2003. Il dresse la liste des moyens à mettre en œuvre si l'on souhaite atteindre les objectifs du Millénaire. Selon ce texte, les avancées requises nécessiteraient un doublement des financements actuels (depuis les prêts et dons des grandes organisations financières jusqu'à l'Aide Publique au Développement... en passant par les tarifs pour les consommateurs) pour pouvoir investir à hauteur de 180 milliards de dollars par an contre 80 milliards en 2003. Le rapport prône une amélioration de la Gouvernance de l'eau, sans cependant en développer les modalités. Surtout, le texte fait la part belle aux partenariats public-privé en suggérant des pistes pour garantir les compagnies privées contre les risques de change lorsqu'elles interviennent dans le domaine de l'eau dans les pays émergents. Il dénonce également la corruption, et propose que les remboursements des dettes des pays pauvres puissent être échangés contre leur engagement à investir dans l'eau<sup>3</sup>.

# Engagements français dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Les modalités de la coopération internationale française en matière d'eau et d'assainissement sont basées sur les principaux textes de référence internationaux cités plus haut.

**Par le biais du Ministère du Développement Durable et de l'Environnement (MEDD)**, la France s'est engagée à : responsabiliser, dans le cadre des politiques de décentralisation, les autorités locales compétentes dans la gestion des services d'eau et d'assainissement ; inciter les gouvernements à définir des politiques publiques nationales ; promouvoir la charte internationale d'accès à l'eau et à l'assainissement et de bonne gouvernance.

(Informations tirées du site du MEDD : [www.ecologie.gouv.fr/article.php3?idarticle=2740](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?idarticle=2740))

**Le Ministère des Affaires Etrangères Français (MAE)**, par ailleurs, affiche deux objectifs principaux : agir dans l'immédiat sur le cadre de vie des populations ; poser les fondements d'un développement économique à long terme.

Il déclare que *"L'eau est un domaine trop important pour être laissé aux seuls spécialistes de l'eau"*.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations, se reporter à la synthèse du Rapport Camdessus par les Amis de la Terre.

Suivant la note d'orientation française de l'Agence Française de Développement de 1999, le MAE évoque la nécessité d'une prise en compte plus explicite de la demande et une « approche par la base », par le biais notamment d'enquêtes socio-économiques qui permettraient de préciser les modalités existantes d'approvisionnement en eau, les demandes de la population en termes de service d'alimentation en eau potable et leur capacité à payer un tel service.

(Informations tirées du site du MAE :

[www.diplomatie.gouv.fr/cooperation/developp/eau/expertise.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/cooperation/developp/eau/expertise.html))

**La France** s'est par ailleurs engagée à promouvoir un meilleur accès à l'eau dans le monde lors de la Déclaration d'Evian en juin 2003 (voir Plan d'Action d'Evian).